



LE PRESIDENT

*Notre fierté ce sont nos sentiers
Leur balisage, c'est notre image*

Strasbourg, le 11 mai 2020

Note d'information

*A l'attention de tous les présidents des associations locales,
districts, départements et responsables de commissions*

A la suite de l'allocution du 1er ministre en date du 7 mai 2020, la Fédération du Club Vosgien vous fait parvenir ses recommandations que vous pourrez prendre en compte à compter de ce jour 11 mai 2020, début du déconfinement allégé dans notre région.

La circulation dans les forêts étant libre à compter de ce jour, les randonnées et les travaux d'entretien et de balisages pourront reprendre au fur et à mesure à condition de respecter les recommandations des autorités et les gestes barrières.

- **Randonnées et activités sportives de plein air:**

Nous comprenons fort bien que les randonneurs que vous êtes avez hâte de vous retrouver sur les sentiers. Cependant, les groupes de randonnées ne devront pas excéder 10 personnes (guide inclus) tout en gardant la distanciation sociale préconisée (environ 2 mètres entre chaque personne) et en respectant les gestes barrières.

La reprise de ces activités en plein air uniquement dans les espaces ouverts autorisés se fera de manière raisonnée et responsable.

- **Balisage des sentiers :**

L'entretien et le balisage des itinéraires se feront sur la base du volontariat. Là aussi, il est recommandé de respecter les gestes barrières. Responsable juridiquement, il appartient au président ou à l'inspecteur des sentiers de prendre toutes les dispositions qui s'imposent.

- **Refuges**

Les chalets et les refuges sont à assimiler aux établissements hôteliers et doivent rester fermés jusqu'à nouvel ordre. Nous vous remercions de vous référer aux directives du gouvernement.

- **Séjours :**

On ne peut que vous recommander de suivre la loi et la réglementation en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence qui a été prolongé jusqu'au 10 juillet prochain.

- Réunions

Les comités pourront se rassembler sans excéder 10 personnes à condition de respecter les recommandations des autorités et les gestes barrières.

Toutes les manifestations et rassemblement de plus de 10 personnes sont proscrits jusqu'à nouvel ordre.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer au site du gouvernement :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Organisation du siège de la fédération

Selon les recommandations du gouvernement, le télétravail est à privilégier dans les semaines à venir, et nous poursuivrons le travail selon les errements antérieurs et ce jusqu'au 1^{er} juin 2020 dans un premier temps.

Des jours de permanence seront assurés. **Les bureaux de la Fédération seront ouverts les mardis et jeudis de 9h à 12h et de 13h à 16h.**

Toute l'équipe de la Fédération reste joignable à leurs adresses mails respectives.

Pour les commandes de matériels, merci de nous les adresser par mail uniquement, en précisant bien le mode de livraison. Par mesure de sécurité, nous privilégions les envois postaux, mais pour les associations proches, il est toujours possible de les récupérer à Strasbourg, aux jours indiqués ci-dessus et sur rendez-vous.

Toutes les mesures d'hygiène pour l'accueil du public ont été mises en place, nous vous remercions de bien vouloir les respecter : 2 personnes maximum dans le hall d'accueil, mise à disposition de gel hydroalcoolique.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et surtout restez vigilants

Alain FERSTLER

